



L'ancien militant du SDF est sans parti politique idéal, mais on se rappelle qu'il a lutté avant les élections pour une coalition de l'opposition. Mais celle-ci a été vouée à l'échec.

Par ailleurs, en son poste de conseiller municipal, le mandat avant la prorogation est arrivé à échéance le mardi 16 octobre 2018.

Cependant, Elimbi Lobe a claqué la porte de la mairie de Douala 4e, la raison de sa démission serait parce qu'il n'est pas « en accord avec les raisons qui ont poussé le Chef de l'Etat à proroger le mandat des conseillers municipaux ».

Cette prorogation du mandat relève selon lui de la mauvaise gouvernance. « Considérant que la récurrence du non-respect des calendriers électoraux relève de la mauvaise gouvernance dont je n'entends pas tirer profit », dit-il.

Cette démission est conforme aux dispositions de l'article 51 de la loi n°2004-18 du 22 juillet 2004. Le mandat des conseillers municipaux avant la prorogation est arrivé à échéance le mardi 16 octobre 2018.